



Par vos dons vous contribuez à bâtir une société plus inclusive :
aidons chacun à trouver sa juste place dans la société
grâce au travail.

Chaque jour, nous gommons le handicap en développant les
apprentissages dans le secteur industriel et en permettant ainsi
aux salariés de se « développer tout en fabriquant ».

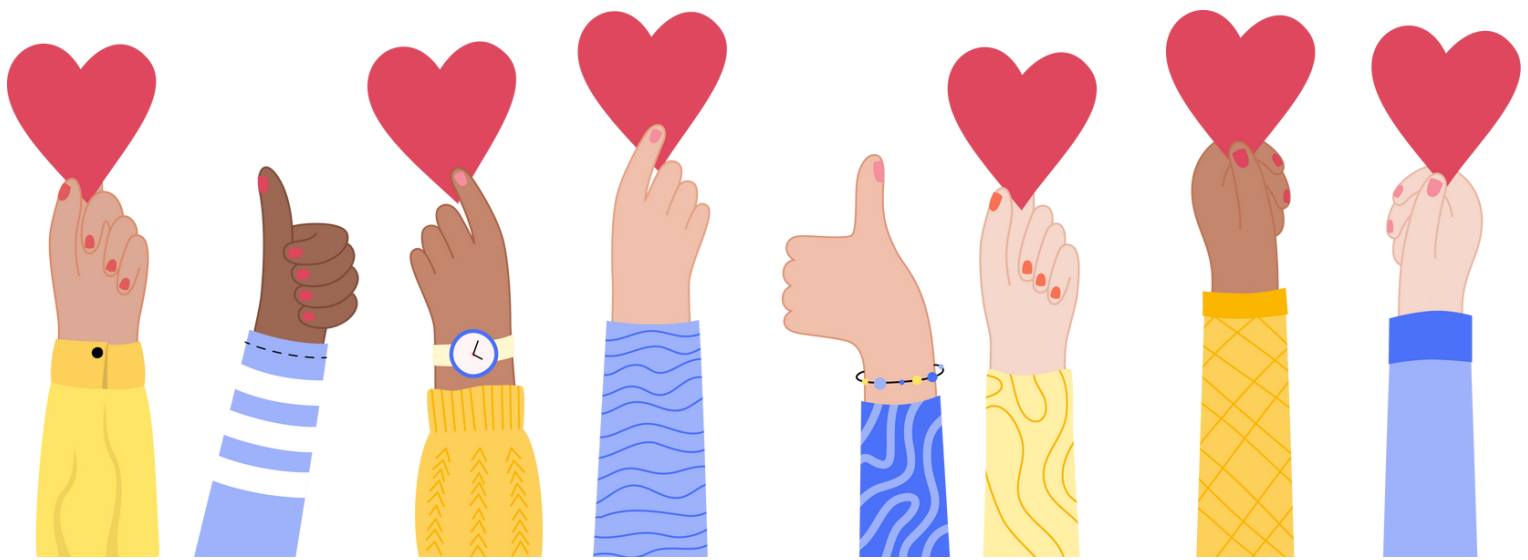
*« La France compte 600 000 personnes en situation de handicap,
mais capables de travailler si on les y aide.*

C'est notre enjeu prioritaire. »

Maryse VENDRE, membre fondateur

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

CHAQUE DON COMPTE...



BULLETIN DE SOUTIEN

Je souhaite soutenir la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE
par un don de 2, 10, 50, 1000 €... **chaque don compte !**

..... €

RAISON SOCIALE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL : PAYS :

TÉLÉPHONE : EMAIL :

NOTA BENE : NOUS GARANTISSONS LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Merci de renvoyer ce bulletin, accompagné de votre don par chèque libellé
à l'ordre de la Fondation AMIPI – Bernard VENDRE à l'adresse suivante :
**Fondation AMIPI – Bernard VENDRE – Service Financier – Céline Uzureau –
16 avenue du Maréchal Foch – BP 40434 – 49304 CHOLET Cedex**

Vous pouvez aussi faire un don en ligne : <http://www.fondation-amipi-bernard-vendre.org/>

Vos réductions fiscales

- Vous êtes un particulier : votre don vous permet de déduire de votre déclaration IFI 75 % de son montant, dans une limite annuelle de 50 000 €.
Si vous n'êtes pas soumis à l'IFI, vous bénéficiez d'une déduction d'impôt de 66 % du montant de votre don sur votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Vous êtes une entreprise : l'ensemble de vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60 % de leur montant pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires total hors taxes.



Fondation AMIPI - Bernard VENDRE

6 usines pour accompagner les plus fragiles vers l'emploi et l'autonomie